



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

vignette automobile

Question écrite n° 66657

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'application de la « vignette » automobile aux véhicules d'entreprise. On notera l'approche particulièrement injuste - mainte fois relevée - du dispositif puisqu'il frappe différemment les artisans, entrepreneurs et commerçants selon le statut qu'ils ont choisi pour leur activité : en nom propre ou SARL-EURL-SA. D'autre part, la mise en oeuvre de cette mesure est très difficile, voire fastidieuse, dans la réalité puisque tous les particuliers et une partie des entreprises sont exonérés. Enfin, le rapport « Mission 2000 » lui-même montre que le coût de gestion de la vignette est très élevé : 2,6 % du produit - contre 1,6 % en moyenne pour l'ensemble des impôts - en raison d'un coût logistique disproportionné. Ces raisons avaient laissé espérer que la suppression du dispositif serait annoncée pour 2002 mais les professionnels restent inquiets. Il lui demande de bien vouloir apporter toutes précisions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Dans la première lecture du projet de loi de finances pour 2002, l'Assemblée nationale a adopté un amendement tenant d'une part à ne plus exiger la vignette pour tous les véhicules de moins de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge possédés par des personnes physiques et, d'autre part, à faire de même pour trois véhicules de même nature appartenant à des personnes morales. Le Gouvernement a donné son accord à cet amendement parlementaire, qui permet d'alléger la charge, au demeurant déductible, des sociétés et en particulier des plus petites. Ceci répond aux vœux des auteurs des questions.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gaillard](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66657

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5513

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7076